ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Nyon, le 1er septembre 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POLICE NYON RÉGION

CONVOCATION séance ordinaire n° 06-2023

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil Intercommunal de l'Association Police Nyon Région est convoqué en assemblée le :

MERCREDI 20.09.2023 à 20h00

Nyon, centre de police – Route de Divonne 68

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal PV05-2023, séance du 03.05.2023
3. Approbation de l'Ordre du Jour
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications du Comité de Direction
6. Assermentation
7. Préavis N°04/2023 – Budget 2024 (COGEST)
8. Divers

N.B. : les documents annexes, PV, préavis, sont disponibles sur le site de la police (accès sécurisé pour les membres du conseil intercommunal). **https://extranet.police-nyon-region.ch/login**

La séance sera suivie d'un verre de l'amitié offert par la PNR.

Nous rappelons que la présence de chacun(e) est obligatoire. Les absences aux séances doivent être excusées avant la séance, dans la mesure du possible par écrit. Toute communication au bureau peut être déposée à l'adresse ***bourquir@carabon.ch***

Prochaine séance du Conseil intercommunal : les dates et les lieux seront communiqués.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour le bureau du Conseil Intercommunal

Le Président — Jacques Auberson

Le Secrétaire — Raphaël Bourqui

Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Procès-verbal

Numéro	06 - 2023	
Séance	ordinaire	
Date	20.09.2023	
Lieu	Nyon, centre de police – Route de Divonne 68	
Heure	20h00	Fin de séance à 21h00
Auteur PV	Raphaël Bourqui (Secr)	
Distribution : aux personnes ci-dessous		
Prochaines séances Lieux encore à définir	**24 avril 2024 - Prangins – La Place 2 – Maison de commune**	

Présent(e)s	Auberson Jacques Alberti Marina Böhler Patrick Braunwalder Alex de Bourbon Parme Louis Duszewska Jolanta Diserens Marius Federau Alexander Gauthier-Jaques Yves Kohler Olivier Pégada Jean-Emmanuel Pittet Marc Pommaz Quentin Sauerlaender Michael Seguy Alexia Soldini Sacha Uldry Doris Vuadens Sacha Vuagniaux Christine Vuille Jean-Pierre	Excusé(e)s Absent(e)s Démissions	Gennai Ilithyia Herbez Christine

Ordre du jour :

1. Appel 2
2. Assermentation 2
3. Approbation du procès-verbal PV05-2023, séance du 3 mai 2023 2
4. Approbation de l'ordre du jour 2
5. Communications du Bureau du Conseil 2
6. Communications du Comité de Direction 3
7. Préavis 04/2023 – Budget 2024 (CoGest) 3
8. Divers 3

Le Président remercie la PNR salue le CoDir, le Secrétaire général M.Faillettaz (SecrGene), les membres du conseil ainsi que le commandant ad interim de la PNR, le Cap Schmidt et Mme Bertholet cheffe comptable.
Le Président remercie la PNR pour la mise à disposition de la salle et pour la collation à l'issue de la séance.

Prés : ouvre la séance à 20h00.

Délibérations :

1. Appel

Quorum : 20 membres sur 22 sont présents, le quorum (12) est atteint.

2. Assermentation

M. Sacha Vuadens (Nyon) est assermenté, il remplace Mme Justine Daverio qui a démissionné.

3. Approbation du procès-verbal PV05-2023, séance du 3 mai 2023

Prés : constate que le procès-verbal ne fait pas l'objet de demandes de modifications.
Décision : **accepté par 16 voix favorables, 2 abstentions**

4. Approbation de l'ordre du jour

Prés : constate que la convocation est conforme aux statuts.
L'assermentation a été avancée au point 2 afin de permettre à M.Vuadens de prendre part à la discussion. L'OJ est soumis au vote avec la numérotation est modifiée.
Décision : **accepté à l'unanimité.**

5. Communications du Bureau du Conseil

Prés : **Dates des prochaines séances** en 2024 : 24 avril à Prangins, 18 septembre à Crans & 20 novembre (réserve) à Nyon.

Visite annuelle de la préfecture : c'est déroulée selon les attentes, Mme le Préfet relève que pour nombre de séances la représentation est proche du quorum. Elle relève et prie de rappeler que **la participation aux séances est un engagement** des Conseillères et des Conseillers. L'annonce des séances est effectuée avec un préavis suffisant pour prendre des dispositions pour assurer la présence.

6. Communications du Comité de Direction

RFL : Excuse M.Middleton qui est absent pour raison de santé.

Le rapport de corps a été reporté au **lundi 20 novembre 2023 à 19h**, veuillez réserver la date, le Conseil est invité.

Le poste de commandant de la PNR est attribué mais la communication de l'information sera diffusée en temps opportun.

Informations sur l'avancement de la révision des statuts de l'association et de la révision des statuts du personnel de la PNR (PV05-2023 – point 4 – compléments à l'annonce). La volonté est de passé sur une convention de travail de droit privé.

M.Sébastien Faillettaz (SecrGene) quittera la PNR à la fin de l'année, il est remercié pour son engagement. Il sera regretté. Les démarches pour lui trouver un successeur ont débuté.

6 aspirants ont terminé à Savatan et entre dans la phase suivante de la formation en intégrant le corps au niveau opérationnel. Ces nouvelles forces étaient attendues et sont bienvenues. 9 aspirants ont débuté la formation à Savatan.

La présentation de Mme Fleichmann doit être reportée pour raison de maladie. La présentation pourrait être envisagée le 20.11.23.

7. Préavis 04/2023 – Budget 2024 (CoGest)

M.Pommaz : explicite les points prépondérants du rapport puis lit les conclusions.

Prés : Constate qu'il n'y pas de question et soumet au vote
Décision : **accepté à l'unanimité**

8. Divers

Prés : nominations de la commission de **révision des statuts** de la **PNR** :
Duszewska Jolanta
Kohler Olivier
Sauerlaender Michael
Seguy Alexia
Sacha Vuadens

nominations de la commission de **révision des statuts du personnel** de la PNR :
Böhler Patrick
Braunwalder Alex
Diserens Marius
Pégada Jean-Emmanuel
Vuille Jean-Pierre

Mme Vuagniaux : PV05-2023 – point 4 – explique sa demande d'envisager l'élection par les Conseils communaux de remplaçants pour pallier les absences des conseillers de la PNR.

Prés : confirme la position du vice-Président : cette proposition est à prendre en compte lors de la prochaine révision des statuts et règlements. La préfecture sera questionnée sur la possibilité d'entreprendre la démarche avant la révision.
Il est convenu que la réponse soit portée sur la présente :

Préfecture :	Au vu du Règlement de l'Association intercommunale ainsi que de ses statuts, des suppléants ne sont pas prévus et les délégués ne peuvent donc pas être remplacés en cas d'absence. Il n'est pas possible d'amender le règlement ou les statuts par une simple décision du Conseil de la PNR, ces textes devant être approuvés par le Département des institutions. Il faudra donc attendre la fin de la procédure de modification des statuts et envisager la modification du règlement du Conseil intercommunal également, pour faire valoir la possibilité de nommer des suppléants.

Mme Alberti : déplore que le bureau ait répondu défavorablement à sa demande de transmission des rapports CoGest par courrier.

M. Federau : 5 communes sollicitent des prestations, pourquoi ne font-elles pas la démarche d'une adhésion ?

RFL : Ces communes n'ont pas exprimé de volonté d'intégration. Il n'est pas dans l'objectif de la PNR d'intégré de nouvelles communes à ce stade.
Seuls des contrats de prestations, qui peuvent être assumées avec les ressources à disposition, sont proposés. Ces sont exclusivement des tâches de contrôle de stationnement, commission de police et police du commerce.

M.Vuille : constate de la mendicité active à Nyon, parfois insistante, et relaye une gêne d'une partie de la population.

RFL : pour répondre aux exigences des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et du Tribunal fédéral, Vaud doit recadrer sa législation concernant les personnes mendiant dans la rue. Le règlement sur la mendicité de Nyon est actuellement caduc.

Prés : Clôt la séance

Le Président

Le Secrétaire